

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 82

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Domaine départemental de la Barasse - Avenant à la convention d'occupation d'un terrain privé par le Département

**Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
164.85**

PRESENTATION

Par délibération n°10 du 9 septembre 2016, la Commission Permanente a approuvé la convention d'occupation d'un terrain privé par le Département pour des travaux de mise en sécurité (terrain jouxtant le domaine départemental de la Barasse Marseille 11^{ème}).

Cette convention fait référence à l'article 1384 alinéa 1 du Code Civil en cas de dommages provoqués par un éboulement rocheux provenant d'un fond voisin. Or, cet article a été modifié par l'ordonnance 2016-131 et correspond désormais à l'article 1242 alinéa du Code Civil.

OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de proposer un avenant à la convention faisant référence à la nouvelle numérotation de l'article.

Ce rapport ne présente aucune incidence financière.

PROPOSITIONS

Au vu des éléments précités, je vous demande de bien vouloir :

- approuver l'avenant à la convention,
- m'autoriser à signer l'avenant et tous les actes afférents à cet avenant.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines Départementaux, aux Espaces Naturels, à la Chasse et à la Pêche, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL